

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du lundi 14 AVRIL 2025
N°D-2025-04-01

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération (présents et représentés) =suffrages exprimés
14	09	11

Le Lundi 14 avril 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 07 avril 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie
 Présents : Mmes : CECCHINI C. ; PEREIRA S. ; BELLON S. ; MENSE M. ; FELLON F. ; VANEL M.
 Messieurs : MASSEL A. ; POUCEL A. ; BLANC P. ;
 Absents excusés : EVEN P. ; HENAREJOS F. ;
 Absents : POIMBOEUF J. CORNAND J. ; CASTANO C. ;
 Procuration : M. EVEN P. a donné procuration à M. BLANC P., M. HENAREJOS F. a donné procuration à MASSEL A.
 Secrétaire de séance : MENSE Marilyne

VOTES		
Pour	Abstention(s)	Contre
11	0	0

Objet de la délibération
Vote des taux d'imposition 2025

Vu les articles 1639 A et 1636 B sexies à 1636B decies du Code Général des Impôts ;
 Vu l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2025.

Madame le Maire propose les taux de taxes locales suivant pour l'année 2025 :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 27,87 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 71.10%
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et au meublés non affectés à l'habitation principale : 10,89%

Le CONSEIL MUNICIPAL
 OUI L'EXPOSE DU MAIRE
 ET APRES EN AVOIR DELIBERE

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 27,87 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 71.10%
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et au meublés non affectés à l'habitation principale : 10,89%

AUTORISE le Maire à signer toute pièce à intervenir

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
 Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance :
 MENSE Marilyne

LE MAIRE :
 PEREIRA Sylvie

Mise en ligne sur le site internet le :

22 Avril 2025



Accusé de réception en préfecture
 084-218401453-20250415-D-2025-04-01-DE
 Date de réception préfecture : 15/04/2025

(Handwritten signature of Sylvie Pereira)



COMMUNE : 145 VILLARS
 ARRONDISSEMENT : 84 APT
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PERTUIS

N° 1259 COM (1)
 Taux
 FDL
 2025

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ETRE VOTE EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produits référence 2025	Taux votés 2025	Produits attendus 2025
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 359 088	27,87	96,86	1 373 000	382 655	27,87	382 655
Taxe foncière non bâties (TFNB)	55 760	71,10	138,48	56 700	40 314	71,10	40 314
Taxe d'habitation (TH)	714 735	10,89	49,58	651 400	70 937	10,89	70 937
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	493 906		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2025	Taux de majoration voté 2025	Produit attendu (col.4 x col.6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	659 194	10,89	50,00	614 100	33 438	50	33 438

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Produit total souhaité	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case
	8	9	10		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière bâties (TFB)	493 906		22,87		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	493 906	= 1,000000	71,10		
Taxe d'habitation (TH)	493 906		10,89		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II - RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DORTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
				5 846	0	0	-43 170	11
								-37 324

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	527.344	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-37 324	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	490.020
---	---------	---	---	---------	---	---	---------

A AVIGNON

Le 13 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
 MICHEL LAFITTE

Le

Pour la Préfecture

Pour la Commune,



[Signature]

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Procédure de répartition en préfecture : 84-145-2025-0415-D-2025-0415
 Date de réception préfecture : 15/03/2025



COMMUNE : 145 VILLARS
 ARRONDISSEMENT : 84 APT
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE PERTUIS

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX DIMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

- Taxe foncière bâtie :
- a. Personnes de condition modeste
 - b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
 - c. Locaux industriels
 - d. Logements sociaux

Taxe foncière non bâtie

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
- b. Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire
- b. Base minimum
- c. Locaux industriels
- d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

- Taxe foncière bâtie :
- a. Par le conseil municipal
 - b. Par la loi
- Taxe foncière non bâtie :
- a. Par le conseil municipal
 - b. Par la loi (terres agricoles)
 - c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises

- a. Par le conseil municipal
- b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
- b. Logements vacants soumis à la THLV
- c. Bases dégrévées hors locaux vacants
- d. Bases dégrévées locaux vacants
- e. Bases dégrévées majo THS

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFEF ET PVL

- a. Éoliennes et hydroliennes
- b. Centrales électriques
- c. Centrales photovoltaïques
- d. Centrales hydrauliques
- e. Centrales géothermiques
- f. Transformateurs électriques
- g. Stations radioélectriques
- h. Installations gazières et autres
- i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA prév. (compensation TH)
- b. TVA prév. (comp. CVAE)
- c. Coefficient correcteur
- d. Taux FB commune 2020
- e. Taux FB département 2020

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	38,69	99,35	2,49000	96,86
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	56,35	140,88	2,40000	138,48
Taxe d'habitation (TH)	23,88	21,85	59,70	10,12000	49,58
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

- a. National
- b. Communal

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
- b. Taux maximum de la majoration spéciale

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Tx moy. 75% départemental
- b. Taux maximum de la majo

Accusé de réception en préfecture
 084-218401453-2025-115-D-2025-04-06
 Date de réception en préfecture : 15/04/2025

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2025

34,77